

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 JUIN 1836.

Projet de Loi comprenant une nouvelle nomenclature des Poids et Mesures.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, SALUT :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et Nous ordonnons ce qui suit :

Article Premier.

A dater du 1^{er} août prochain les poids et mesures reprendront les dénominations du système métrique, conformément au tableau annexé à la présente loi.

L'emploi de ces dénominations dans les actes publics sera obligatoire à partir de la même époque. Les contraventions à cette disposition seront punies d'une amende qui ne pourra être moindre de dix francs ni excéder cent francs; toutefois ces contraventions ne seront poursuivies et punies, qu'autant qu'elles seront postérieures au 1^{er} janvier 1837.

Art. 2.

Jusqu'à ce qu'il y ait été autrement pourvu par une loi, les dispositions qui précèdent ne seront point applicables aux poids médicaux actuellement en usage.

Art. 3.

Le Gouvernement est autorisé à faire constater par une Commission qu'il délèguera à cet effet, la conformité d'étalons prototypes des poids et mesures avec ceux déposés à l'institut de France.

Art. 4.

Les contraventions à la loi du 21 août 1816, qui ne consistent que dans l'emploi des dénominations rétablies par la présente loi, ne seront punies d'aucune amende.

Mandons et ordonnons.

Bruzelles, le 11 juin 1836.

LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

DES REPRÉSENTANS,

(Signé) **RAIKEM.**

Les Secrétaires,

(Signés) **DE RENESSE.**

L. SCHAEETZEN.

TABEAU contenant les dénominations des mesures décimales du système métrique.

RAPPORT DES MESURES		PREMIÈRE PARTIE des noms des MULTIPLÉS ET SOUS-MULTIPLÉS qui indiquent le RAPPORT AUX UNITÉS.	UNITÉS DES MESURES.						Obser
DE CHAQUE ESPÈCE A LEUR UNITÉ.			(Deuxième partie des noms des multiples et sous-multiples dont il s'agit dans la colonne précédente.)						
En toutes lettres.	En chiffres.	De longueur.	De capacité.	De poids.	Agraires.	De solidité.			
Dix mille.	10,000.	Myria (1) Kilo (1) Hecto (1) Deca (1)	Mètre.	Litre.	Gramme.	Arc.	Stère.		
Mille	1,000.								
Cent	100.								
Dix.	10.								
Un.	1.								
Un dixième	0,1.								
Un centième.	0,01.								
Un millièrne.	0,001.								
		(1) Pour les anlieu de Myria Hecto-arc et Myriare, Kilo- carc.							

Certifié conforme.

Le Secrétaire de la Chambre des Représentants.

(Signé) DE RENESSE.